

Organisation d'une séance d'éducation individuelle

Ce référentiel s'appuie sur un travail de groupe entamé depuis 2007, accompagné par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS).

Il s'agit d'une **prestation dérogatoire déclenchée par le réseau et réalisée par des professionnels de santé formés à l'éducation des patients insuffisants cardiaques**. Les séances d'éducation sont SYSTEMATIQUÉMENT proposées au patient par la coordination, lors de la visite initiale d'inclusion, lors des appels de suivi ou par un autre professionnel de santé. Le choix entre les séances collectives ou les séances individuelles dépend des possibilités de déplacement du patient (état physique et éloignement) et de la volonté ou non de rencontrer d'autres patients.

Ces séances renforcent l'action de surveillance clinique hebdomadaire menée par l'infirmier(e) et sont vivement encouragées lorsque le patient ne bénéficie pas de cette surveillance clinique.

Il est donc possible que ces séances d'éducation soient réalisées par un professionnel du réseau, **réfèrent en éducation, différent du soignant habituel en accord avec celui-ci**.

Tous les professionnels prenant en charge un patient du RESIC peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une formation spécifique pour réaliser ces séances d'éducation.

Les séances :

Les séances sont réalisées **au domicile du patient**, (les frais de déplacements sont inclus).

Les séances comportent un bilan éducatif partagé puis des séances thématiques sur : la maladie, la surveillance, le traitement, les activités physiques ou l'alimentation, et dépendra des besoins du patient, qui seront dégagés lors du bilan éducatif partagé.

1/ Eléments du bilan éducatif partagé

Pour préciser : la demande du patient (attentes, préoccupations), son niveau de compréhension et d'appropriation, les répercussions de la maladie (subjectives et objectives), l'influence de l'entourage familial et du contexte social.

2/ Les thèmes à aborder sont fonction des priorités des patients.

3/ Les fiches explicatives, situées en début de classeur, rubrique « ma maladie » **peuvent servir de support éducatif** pour illustrer l'information et les conseils délivrés au patients.

Des outils supplémentaires sont disponibles au réseau.

4/ Une attestation de réalisation de séance **est renvoyée au réseau** pour paiement de l'acte dérogatoire et évaluation de la séance (en termes d'intérêt pour le professionnel, de bénéfices pour le patient, des nouvelles attentes et des nouveaux objectifs). Cette attestation sera partagée avec l'ensemble des professionnels de santé.